

# ATTESTATION vide grenier

(Pour les non professionnels)

Je soussigné(e)

Nom – Prénoms .....

Né(e) le .....

Adresse : .....

N° Téléphone : .....

Titulaire de la pièce d'identité : Carte d'identité N° .....ou

Passeport N° : .....

Indication de l'autorité qui l'a délivré .....Le.....

Propriétaire du véhicule immatriculé .....

Exposant du vide grenier se déroulant le jeudi 29 mai 2025 à Villers le sec (70000)

déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e),
- ne vendre que des objets personnels et usagés,
- ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation

Date et lieu de la dernière participation : .....

Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Fait à ..... Le .....

Signature :

.....  
Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles 321-1 à 321-8, R.633-1 à R.635-3 et R.635-3 à R.635.7 du Nouveau Code Pénal.

Tout professionnel participant à un marché aux puces les dimanches ou jours fériés, en infraction aux dispositions des articles 41.a, 41.b, 105.a et suivants du Code local des Professions (loi du 26 juillet 1900) et des arrêtés préfectoraux pris en application dudit Code, est passible des sanctions prévues en son article 146.a.

Toute personne se livrant au travail clandestin ou ayant recours sciemment aux services d'un travailleur clandestin est passible des sanctions prévues aux articles L362-6 du Code du Travail.

## **VIDE GRENIER DE VILLERS LE SEC LE jeudi 29 mai 2025**

Monsieur, Madame.....souhaite(nt)

réserver.....mètres,

Soit la somme de : .....m x 2,50 € = ..... €

Règlement à la réservation à l'ordre de l'association : « Les amis du joli bois »

A remettre avec l'attestation dûment remplie à :

**Martine BURGER 2, rue Saint Igny 70000 Villers le sec (tél : 03 84 75 32 12 ou 06 77 21 69 56)**

